



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

000601

N° _____ /MP/INS/DSEDS

Niamey, le 05 AOUT 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Coordonnateur
Régional du Programme DHS,
ICF International-Washington-

**Objet : Résultats de la cinquième (5^{ème}) Enquête Démographique
et de Santé du Niger (EDSNV 2017)**

Monsieur le Coordonnateur Régional,

L'INS du Niger a appris, par hasard, par rapport à l'EDSN-V 2017, qu'ICF International a publié une note sur son site web, indiquant que « *La distribution des données et résultats est annulée. ... sur la base de ces audits, le programme DHS ne publiera pas les données de l'EDS Niger 2017 et demande instamment à ceux qui ont accès aux tableaux de données préliminaires de cesser la distribution et/ou l'utilisation de ces données* ».

L'INS du Niger est surpris, qu'en tant que son partenaire depuis 1992, ICF International, prenne des mesures aussi graves sur l'EDSN-V, 2017, sans l'avoir consulté, alors que ces données sont sa propriété. En effet, il faut rappeler que c'est suite à la requête de l'INS du Niger, en 2015, que les PTFs ont accepté de financer cette opération, et qu'ICF International a été chargé de lui apporter son assistance technique, avec le financement de l'USAID, tout comme lors des autres EDSN organisées au Niger, en 1992, 1998, 2006 et 2012.

L'INS rappelle que, jusqu'à ce jour, il n'a pas eu accès à la base de données de l'EDSN-V 2017, exploitée seulement par ICF International. Les résultats préliminaires de l'EDSN-V.2017 ont été mis à la disposition de l'INS, pour publication, par également, ICF International, notamment par feu Monsieur Bernard BARRERE, à qui l'INS réitère et rend un vibrant hommage posthume mérité. Ce dernier, qui avait coordonné toutes les EDS du Niger, n'aurait jamais, en raison de sa rigueur scientifique, son professionnalisme, son expertise, son intégrité et sa franchise, accepté la diffusion des résultats préliminaires de l'EDSN-V 2017, s'il estimait qu'elles étaient toutes globalement de mauvaise qualité, car cela pourrait entacher la crédibilité de son institution, ICF International.

L'INS tient à relever que la méthodologie utilisée par les consultants chargés par les PTFs de réaliser l'audit technique en 2019, qui a consisté essentiellement à faire des interviews individuelles des différents acteurs, semble inappropriée pour permettre de faire une appréciation objective du processus de l'enquête. Une analyse

approfondie des données s'impose afin d'examiner de manière scientifique et objective la qualité des données. L'audit interne effectué, en septembre 2018, par l'USAID et ICF ne s'est pas penché, lui aussi, sur une analyse approfondie des données, grappe par grappe.

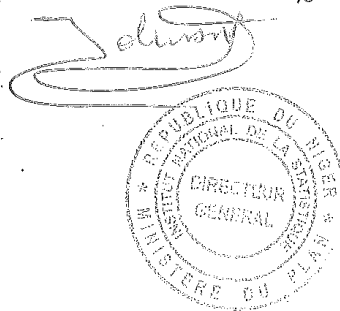
En effet, s'il a été relevé que des enquêteurs ont « inventé » des données, dans quelle proportion cela s'est-il effectué ? Comment des données « inventées » ont-elles permis de disposer d'une structure par âge de l'échantillon, meilleure que celle de l'EDSN 2012 comme relevé dans le rapport des résultats préliminaires, élaboré et publié par ICF International lui-même en mai 2018 ? Comment des données inventées en 2017 ont-elles permis de disposer d'une prévalence du SIDA, proche de celle de l'EDSN de 2012 ? Comment des données inventées ont-elles permis de disposer d'une prévalence du paludisme au Niger proche de celle du Mali ?

C'est pour répondre, de manière précise à toutes ces questions, que l'INS avait suggéré qu'une analyse des données de l'EDSN-V 2017 soit réalisée grappe par grappe, pour détecter l'ampleur réelle des erreurs et évaluer l'insuffisance de la qualité des données collectées dans chaque grappe. Ceci permettrait aussi de tirer des leçons pour l'organisation des opérations futures.

L'INS réitère donc sa proposition de mettre en place, en parallèle de l'organisation d'une nouvelle enquête, une équipe d'experts, qui pourrait examiner les données de l'EDSN V 2017, grappe par grappe, pour relever les erreurs, corriger celles qui peuvent l'être, retenir les indicateurs qui seraient acceptables, et tirer les leçons pour l'organisation des futures opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Coordonnateur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

Idrissa ALICHINA KOURGUENI



Ampliations :

| | | |
|---------------------|-------|---------|
| -PR/cab | ----- | A-t-c-r |
| -PM/cab | ----- | A-t-c-r |
| -MP/cab | ----- | A-t-c-r |
| -MSP/cab | ----- |] |
| -MP/SG | ----- |] |
| -MSP/SG | ----- |] |
| -MSP/Cab/PNLP | ----- |] |
| -PR/Cab/CISLS | ----- |] |
| -PCA/INS | ----- |] |
| -CSNU | ----- |] |
| -PNUD | ----- |] |
| -UNFPA | ----- |] |
| -UNICEF | ----- |] |
| -Banque mondiale | ----- |] |
| -USAID | ----- |] |
| -CRS | ----- |] |
| -Care International | ----- |] |
| -INS Chrono | ----- |] |



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

000600

N° _____/MP/INS/DSEDS

Niamey, le 05 AOUT 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Madame la Coordinatrice Résidente
du Système des Nations Unies

-Niamey-

Réf: V/L du 12 Juillet 2019

Objet: Rapport d'audit technique de l'EDSN V 2017.

Madame la Coordinatrice Résidente,

Suite à votre lettre, ci-dessus référencée, nous avons l'honneur de vous transmettre les observations de l'INS sur les résultats de l'audit technique de l'EDSN V 2017, que vous avez fait réaliser par des consultants.

Dans votre lettre, il était question de tenir une réunion de restitution le mardi 23 Juillet 2019, et une deuxième restitution, élargie aux membres du comité de pilotage le 25 juillet 2019. Malheureusement, le rapport de l'audit a été remis à la Direction Générale de l'INS, main à main, le 23 juillet 2019, et transmis officiellement à l'Institut National de la Statistique (INS), le 24 juillet 2019, soit plus d'un mois après la fin de la mission des consultants. Cependant, une réunion de restitution avec les consultants a été organisée par l'INS, après concertation avec vos services techniques compétents, le samedi 27 juillet 2019, après examen, par l'INS, du rapport d'audit.

Les observations faites par l'INS sur ledit rapport sont essentiellement des observations de fond. Il convient de relever, tout d'abord, que pour l'INS, la méthodologie utilisée par les consultants, qui a consisté essentiellement à faire des interviews individuelles de certains acteurs concernés et non concernés par l'EDSN V 2017, semble inappropriée pour permettre de faire une appréciation objective du processus de l'enquête.

De manière générale, à l'issue de l'examen du rapport d'audit, l'INS relève que :

- l'analyse faite par les consultants a manqué d'objectivité, de professionnalisme, de pertinence et de rigueur scientifique ;
- la documentation, mise à la disposition des consultants, notamment les mails relatifs aux échanges de suivi des activités entre l'INS et ICF, n'a pas été suffisamment exploitée ;
- le rapport contient beaucoup de commentaires d'ordre général, qui ont inutilement alourdi son contenu ;
- la terminologie utilisée est de nature à discréditer l'image de l'INS et de ses cadres, sur de simples rumeurs, et sur des interviews individuelles, dont l'objectivité reste à vérifier. Il faut rappeler que l'INS du Niger a, entre autres, à son actif, la réalisation de quatre (4) enquêtes démographiques et de santé,

Direction Générale : 182, Rue de la SIRBA BP : 13416 Niamey - Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 - Fax : (227) 20 722174 - NIF : 9617/R

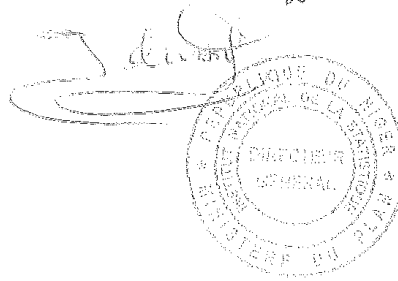
<http://www.stat-niger.org>

A cet égard, même si l'INS est d'accord avec l'option d'organiser une nouvelle enquête en 2020, il propose, cependant, conformément aux préoccupations du Gouvernement, exprimées par la lettre n°000551/MP/CAB du 02 juillet 2019, de mettre en place, en parallèle, une équipe d'experts, qui pourrait examiner les données, grappe par grappe, pour relever les erreurs, corriger celles qui peuvent l'être, redresser les données, retenir les indicateurs qui seraient acceptables et tirer les leçons pour l'organisation des futures opérations.

Veuillez agréer, Madame la Coordinatrice Résidente, l'expression de nos salutations distinguées.

PJ : Note sur les observations de l'INS sur le rapport d'audit technique de l'EDSN V 2017 ; copie rapport d'audit technique de l'EDSN V 2017 réalisé par des consultants des PTFs

Idrissa ALICHINA KOURGUENI ✱



Ampliations :

- PR/cab-----A-t-c-r
- PM/cab-----A-t-c-r
- MP/cab-----A-t-c-r
- MSP/cab-----]
- MP/SG-----]
- MSP/SG-----]
- MSP/Cab/PNLP-----]
- PR/Cab/CISLS-----]
- PCA/INS-----]
- ICF International-----]
- PNUD-----]
- UNFPA-----]
- UNICEF-----]
- Banque mondiale-----]
- USAID-----]
- CRS-----]
- Care International-----]
- INS chrono-----]



REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES
MINISTRE DU PLAN
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF

**Observations de l'Institut National de la Statistique (INS) sur
le rapport de l'audit technique de l'EDSN V 2017**

Niamey, le 27 juillet 2019

Introduction

Une équipe constituée de deux consultants, recrutés par les partenaires techniques et financiers (PTFs), a mené un audit de l'EDSN V 2017, du 13 mai et 7 juin 2019. Le rapport de l'audit a été remis, main à main, le 23 juillet 2019, et transmis officiellement à l'Institut National de la Statistique (INS) le 24 juillet 2019, soit plus d'un mois après la fin de la mission des consultants et après avoir fait le tour du monde, y compris des réseaux sociaux.

L'INS a examiné ledit rapport d'audit, page par page, et ligne par ligne. De cette analyse, il en tire des observations surtout de fond. Alors que les PTF et l'INS ont convenu, dès septembre 2018, de réaliser l'audit technique, dans les meilleurs délais, afin que les leçons tirées permettent d'organiser une enquête EDS ou MICS, en 2019, celui-ci n'a été effectué qu'en mai-juin 2019. L'INS relève que la restitution des résultats de la mission d'audit technique ne lui a pas été faite, au moment opportun, conformément aux termes de référence. L'INS n'a pas reçu le rapport provisoire qui a été présenté et partagé aux partenaires. Le rapport final a même circulé dans les réseaux sociaux avant qu'il ne soit transmis à l'INS.

Sur le fond du rapport, l'INS tient à souligner que la méthodologie utilisée par les consultants, qui a consisté essentiellement à faire des interviews individuelles des différents acteurs, semble inappropriée pour une analyse technique d'une activité et ne peut donc permettre de faire une appréciation objective du processus de l'EDSN V 2017.

I. Observations générales

De manière générale, sur le contenu même du rapport, l'INS relève que :

- Il y a un manque d'objectivité, de pertinence et de rigueur scientifique dans le processus de son organisation ;
- La documentation mise à la disposition des consultants, notamment les mails relatifs aux échanges de suivi des activités, entre l'INS et ICF, n'a pas été suffisamment exploitée ;
- Le rapport contient beaucoup de commentaires d'ordre général, qui ont inutilement alourdi son contenu. A titre illustratif, on peut citer « *Au-delà d'un seuil de 5% de déperdition de l'échantillon, la précision et la significativité des indicateurs ne sont plus garanties. Par conséquent, la fiabilité et la qualité des résultats de l'EDSN 2017...* » ; « *La formation sur les prélèvements et mesures anthropométriques nécessite un nombre restreint d'agents afin d'escompter des résultats positifs...* », etc.

- La terminologie utilisée est de nature à discréditer l'image de l'INS et de ses cadres, sur la base de simples rumeurs et des interviews individuelles, dont l'objectivité reste à vérifier.
- Tout au long du rapport, beaucoup d'observations des consultants à l'égard de l'équipe technique et de la Direction Générale de l'INS, sont inexactes et infondées, comme indiqué dans le document : « *La relative efficacité de l'équipe technique : les membres opérationnels n'ont pas les compétences et les profils requis pour la réalisation d'une EDS d'une telle envergure qui exige une rigueur statistique et une sensibilité aux questions démographiques adéquates. Ils ont certainement des compétences et des profils avérés dans d'autres domaines - gestion financière, analyse et gestion des projets...* ». L'INS rappelle que l'équipe technique de l'EDSN V 2017 est composée, pour près de 50%, de statisticiens, médecins, démographes et informaticiens ayant participé à plusieurs EDS (1992, 2006 et 2012). La Directrice Technique (DT) est une ingénieure statisticienne économiste (ISE), qui a participé à plusieurs enquêtes statistiques, dont l'ENISED 2015, le Conseiller Technique (CT) de la Directrice Technique a été DT de l'EDSN 2006 et de l'EDSN 2012.
- Le rapport d'audit rend l'INS seul responsable (à tort) d'une grande partie des faiblesses relevées, sans indiquer ce qui lui est imputable. Il faut rappeler que l'INS était responsable de la formation des agents de terrain, de la collecte et de la supervision de la collecte des données. Pour sa part, ICF International avait assuré l'assistance technique de l'EDSN V 2017, comme celles des autres EDS. A ce titre, il a élaboré les questionnaires, paramétré les tablettes utilisées pour la collecte, assuré l'encadrement de la formation des agents de terrain pendant plus de trois (3) semaines et a participé à la supervision de l'enquête pilote. ICF International a aussi participé à l'évaluation des enquêtrices et enquêteurs et a validé la formation des équipes de terrain.

Pour l'INS, le contenu du rapport ne reflète en rien le processus d'organisation de l'EDSN V 2017 et de la qualité des données collectées au cours de cette opération. Il doit prendre en compte les faits réels et des éléments vérifiables et intégrer les observations faites par l'INS.

L'INS rappelle que les résultats préliminaires de l'EDSN V 2017 ont été mis à sa disposition, pour publication, par ICF International, notamment par feu Monsieur Bernard Barrère à qui il tient à rendre un vibrant hommage posthume, qui a coordonné toutes les EDS du Niger. En raison de sa rigueur scientifique, reconnue par ses pairs, son professionnalisme et son expertise, il n'aurait jamais accepté de publier un rapport, fût-il préliminaire, avec des

données de qualité insuffisante, et qui peuvent donc entacher la crédibilité de son institution.

Par ailleurs, l'INS est surpris que des consultants, aussi indépendants soient-ils, intiment « l'ordre » à l'Institut, structure d'un pays souverain, de ne pas utiliser ses propres données statistiques. En effet, même si les opérations d'enquêtes et de RGPH sont réalisées avec l'appui des PTFs, à travers une assistance technique, matérielle ou financière, les données statistiques collectées et les indicateurs calculés sont la propriété de l'INS et du pays.

La Commission Statistique des Nations unies a toujours recommandé, lors de ses différentes sessions, aux institutions et organismes, d'aider les pays et leurs INS, à renforcer leurs capacités et à ne pas se substituer à eux pour collecter des données statistiques ou pour calculer, à leur place, des indicateurs sociaux démographiques ou des agrégats macroéconomiques.

L'INS rappelle que les préoccupations du Gouvernement du Niger ont été exprimées aux PTFs, notamment à la Coordinatrice du Système des Nations Unies, par lettre n° 00551/MP/CAB du 02 juillet 2019. Ces préoccupations indiquent qu'il s'agit essentiellement d'enrichir l'audit par une analyse de la base de données de l'EDSN V 2017, en l'apurant, en la corrigeant et en redressant les données, afin de publier les indicateurs retenus et considérés acceptables selon leurs intervalles de confiance.

En effet, si des erreurs ont été commises, elles ne peuvent pas avoir affecté la totalité des données collectées dans toutes les grappes et ne peuvent remettre en cause la fiabilité et la qualité de tous les indicateurs qui peuvent être calculés à partir de ces données.

L'INS propose donc, conformément aux préoccupations du Gouvernement du Niger, de compléter l'audit, en relation avec ICF International, avec d'autres experts et avec l'INS, et d'envisager la réalisation d'une nouvelle opération de collecte de données statistiques sociodémographiques, en 2020 au plus tard, l'EDSN V 2017 ayant été réalisée plus de trois (3) ans.

L'INS est disposé à mettre en œuvre certaines des recommandations de cet audit qui pourraient contribuer à améliorer la qualité et la fiabilité des données statistiques qu'il collecte et des indicateurs et agrégats qu'il calcule. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a adopté un cadre national d'assurance qualité en 2017, qui est déjà appliqué sur de nombreux produits, notamment des enquêtes telles que l'ECVMA 2014, et qu'il va créer et mettre en place, avec l'appui de certains partenaires (UNFPA, BM, INSEE, AFRISTAT, PARIS 21), un conseil scientifique, qui aura pour mission essentielle de valider les

données collectées par l'INS et les autres structures du Système Statistique National (SSN) et d'en certifier la qualité.

II. Observations spécifiques

Les observations de l'INS portent sur les points suivants :

Page 9 : II. Sur les objectifs de l'audit

Les termes de référence ne prennent pas en compte les attentes de l'INS et ce qui a été convenu lors des discussions (réunions du 21 et 24 septembre 2018) entre l'INS et ICF International et les principaux partenaires techniques concernés par l'EDSN V 2017. En effet, l'audit devrait faire ressortir les forces et faiblesses du processus (réf. TDR) et examiner la base de données afin de faire les apurements nécessaires et de calculer et publier les indicateurs qui seront retenus avec leurs intervalles de confiance.

Page 11 : 3.3 Sur les entretiens semi structurés

La méthodologie utilisée par les auditeurs a consisté essentiellement à faire des interviews individuelles avec certains acteurs impliqués dans le processus de réalisation de l'EDSN V 2017. La liste des personnes interviewées montre que les entretiens se sont étendus à des personnes qui n'étaient pas impliquées dans le processus. Certains acteurs clés de l'EDSN V 2017, notamment le Secrétaire Général (SG) du Ministère du Plan, Président du Comité de pilotage de l'enquête, n'ont pas été interrogés. Pour l'INS, cette méthodologie semble inappropriée, du fait que le processus ait été conduit par une équipe technique et non par des individus, les discussions auraient donc dû se faire avec l'équipe technique. De même, les enquêteurs auraient dû être interviewés par équipe, en présence de leurs superviseurs, pour s'assurer de l'exactitude de leurs propos. En effet, un cadre de l'INS ou un enquêteur interviewé individuellement pourrait tenir des propos subjectifs, qui peuvent biaiser les conclusions de l'audit technique.

Page 13 : 4.1 Sur la conception de l'enquête

Les mises à jour des calendriers des activités (mises à la disposition des auditeurs) liées au retard accusé dans la mobilisation des ressources, n'ont pas été prises en compte par les auditeurs. En effet, il est fait référence à la version du calendrier en date du 27 décembre 2016, alors que la dernière version datait du 09 octobre 2017. Il faut également relever qu'ICF International était informé progressivement, par courriel, du changement d'agenda. A aucun moment, il n'avait apporté des objections.

Il a été relevé « *L'absence d'un protocole d'accord signé conjointement par toutes les parties qui indique explicitement leurs obligations et responsabilités respectives et sur l'absence d'un plan de financement / décaissement* ». Il faut noter que bien qu'il s'agisse d'une bonne proposition, elle présente aussi des limites. En effet pour l'EDSN 2012, ces dispositions ont été prises mais, néanmoins, un retard a été constaté dans la mobilisation des ressources. Ainsi, la signature conjointe d'un protocole d'entente n'aurait pas changé les lourdes procédures individuelles des différentes institutions. Toutefois, les contrats individuels engagent également les parties prenantes. La forme des contrats ne change en rien l'obligation de respecter les engagements pris. **(Page 14)**

Pages 15 et 16 : 4.1.1. Sur la mise en place des comités technique et pilotage

Dans le calendrier des activités, il a été prévu deux (2) réunions du comité de pilotage. Cependant, l'arrêté portant création, composition et attributions du Comité de pilotage de l'EDSN V 2017, qui prévoyait des réunions trimestrielles, n'a pas été actualisé en conséquence. Il y a lieu de souligner que des notes, sur l'état d'avancement des travaux, ont été régulièrement transmises au Ministère du Plan (tutelle), avec copie au SG/MP, Président du comité de pilotage.

Pour renforcer l'équipe technique, trois (3) démographes ont été désignés comme des personnes ressources. « Personnes ressources » est un terme consacré conformément à l'article 4 de la décision n° 002 du 2 janvier 2017, portant création de l'équipe technique de l'EDSN V 2017. Ces cadres se sont pleinement investis dans tout le processus, au même titre que les autres membres de l'équipe technique, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de l'audit, à la **page 16** : « *Ils ne se donnaient pas des obligations particulières pour la réussite de l'enquête* ».

4.1.2. Sur la mobilisation des fonds de l'enquête (page 16)

Il a été relevé que « *Quel que soit le bailleur, il existait une possibilité de reconduction des fonds pour l'année suivante...* ». Il faut cependant préciser que, pour certains bailleurs notamment l'Unicef, l'UNFPA, le CRS, les fonds devaient être consommés avant le 31 décembre. Dans le cas contraire, il faut les reverser. Il est vrai que les activités non finalisées auraient pu être reconduites pour l'année suivante, mais au regard des lourdeurs des procédures administratives et financières de ces différentes institutions, en aucun cas, l'INS n'aurait pu disposer des fonds en début d'année. Cela aurait créé d'énormes difficultés sur le terrain puisqu'il faut payer les enquêteurs et autres fournisseurs, dans les délais les meilleurs, pour éviter des désagréments

dans l'organisation de l'enquête. Il y a lieu de souligner des expériences malheureuses où des agents de terrain ont refusé de remettre aux superviseurs, les questionnaires remplis, du fait du retard accusé dans le paiement de leurs honoraires. Pour ce qui est de la Banque Mondiale, il faut rappeler que malgré la disponibilité des fonds, tout changement visant à prendre en charge d'autres activités autres que celles consignées dans le protocole, fait l'objet d'un très long processus pour obtenir l'avis de non objection. C'est d'ailleurs ces procédures qui ont fait accuser un retard de plus de trois (3) mois dans le démarrage de la collecte.

Pages 16 et 17 : 4.1.3. Sur l'élaboration des documents techniques de l'enquête

Dans le rapport, il est fait mention de ce qui suit, à la **page 17** : *« la mésentente entre l'INS et le PNLP ou le déficit d'arguments convaincants et pertinents a entraîné de la part du PNLP un désintéressement progressif, conduisant au retrait de ses deux représentants dûment proposés au comité technique... »*. Le seul différend qui a existé, réside dans le choix du laboratoire devant abriter les activités de traitement de sang prélevé sur le terrain pour le paludisme. Pour cela, avant le choix définitif du laboratoire, des visites avaient été effectuées au niveau du laboratoire du PNLP, au laboratoire de l'Hôpital National de Niamey (HNN), de celui de CERMES et de celui de l'hôpital National de Lamordé (HNL). Ces visites avaient été conduites par une équipe composée d'un représentant de l'INS, d'ICF International, du Ministère de la Santé Publique et du consultant biologiste. A l'issue de ces visites, une note technique avait été rédigée par l'expert biologiste, relevant les forces et faiblesses de chaque laboratoire. Une rencontre avait eu lieu avec le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en présence de l'équipe du PNLP, l'expert biologiste, l'INS et des membres de l'équipe technique. Il avait été décidé de mener les analyses au laboratoire du HNL qui était le seul à répondre aux normes requises. Le représentant du PNLP a toujours indiqué une contrainte d'agenda pour justifier sa non disponibilité et non une mésentente quelconque.

Page 19 : 4.1.4. Sur l'évaluation des techniques d'échantillonnage de l'enquête

Lors des EDSN précédentes (2006, 2012), les prélèvements et les mesures anthropométriques ont été effectués dans les ménages où les questionnaires hommes ont été administrés, conformément aux recommandations d'ICF International. En 2017, des discussions ont été faites avec ICF International sur cet aspect et la même option que celle des éditions antérieures avait été maintenue.

Page 19 : 4.2. Sur la phase cartographie

4.2.1. Sur la formation

Sur les 108 agents cartographes, 74 ont été recrutés suite à un avis de recrutement, les 34 autres ont été choisis à partir de la base de données des enquêteurs de l'INS, en tenant compte de leur expérience. Il faut noter que cette pratique est courante au niveau des INS, dont certains disposent de bases de données d'enquêteurs expérimentés, auxquels ils font appel, au besoin, sans passer par un avis de recrutement. Cette observation est valable pour le recrutement du personnel de collecte de toutes les phases (enquêtes pilote et principale).

Il est fait mention que *«...le volet pratique de cette formation a été amputé des aspects CAPI dont l'appropriation et la maîtrise n'ont pas été testées...»*. Or, une sortie pratique sur le terrain sur l'utilisation des tablettes a été effectuée sous l'encadrement de l'expert d'ICF International.

Page 20 : 4.2.2. Sur la phase terrain de la cartographie

Le tirage des unités secondaires (ménages) se faisait automatiquement une fois que la grappe a été fermée. Les tablettes ont été configurées par ICF pour effectuer ces tirages. Il n'y avait donc aucune possibilité de traiter la liste des ménages sélectionnés compte tenu de ce paramétrage. Toutefois, le poids relativement faible des concessions vides/inéligibles ne remet pas en cause la représentativité de l'échantillon tiré. Il faut souligner que ces problèmes ont été portés à la connaissance de l'expert en sondage d'ICF International, Monsieur Rulen, qui a marqué son accord pour continuer le processus.

L'équipe technique a été scindée en deux : une partie devrait s'occuper de la cartographie et l'autre de la préparation de l'enquête pilote. Il n'y a pas eu de conflits de calendrier, contrairement à ce qui a été rapporté.

Des discussions ont été faites par rapport au changement des options de travail (passage de 15 à 20 équipes) avec ICF International, qui a approuvé les réajustements opérés. Cela a été pris en compte dans le chronogramme des activités qui a été également partagé avec ICF International.

Page 22 : 4.2.3 Sur l'évaluation de la base de tirage des ménages

Il est mentionné dans le rapport ce qui suit : *«des échanges avec les encadreurs, il ressort que les séances de formation se sont déroulées dans une ambiance frisant parfois la cacophonie, ponctuée par des multiples arrivées tardives enregistrées au démarrage ou à la reprise des cours après les pauses, des sorties incessantes, le bavardage, l'indiscipline et le manque de*

respect aux formateurs...» (page 22, dernier paragraphe). Au cours des différentes formations, la présence était vérifiée quotidiennement, en début de journée. L'heure d'arrivée, les différentes sorties, le comportement des agents vis-à-vis des formateurs, et des participants entre eux, avaient été pris en compte dans la sélection finale. Ce commentaire, très subjectif, ne correspond pas à la réalité et confirme les réserves de l'INS quant à la méthodologie utilisée, basée essentiellement sur des interviews individuelles.

Page 25 et 26 : 4.2.5 Sur les éléments de l'intégrité de l'échantillonnage des ménages

Le rapport a fait ressortir les constats suivants :

- *« Les probabilités de tirage au second degré ont donc été entachées d'erreurs d'ampleur variable selon la grappe et qui impactent sur le calcul final des erreurs de sondage, des coefficients de pondération et sur le niveau des indicateurs » (page 25)*
- *« Les écarts mineurs constatés sont pris en compte pour ajuster le poids final de l'enquête » (page 26).*

Il y a manifestement une contradiction entre ces deux paragraphes. Les écarts étant mineurs et pris en compte dans le calcul des pondérations finales de l'enquête, il est incompréhensible qu'il y ait un si grand focus (6 pages dans le rapport) sur ces petites erreurs.

Page 26 : 4.3. Sur l'enquête pilote

« L'indisponibilité de l'ensemble des formateurs tout au long de la durée de la formation... ». Cette assertion doit être remplacée par l'indisponibilité de quelques formateurs.

Page 28 : 4.4. Sur l'enquête principale

Page 28 : 4.4.1. Sur le recrutement et formation

« La plupart des membres de l'équipe technique au niveau de l'INS dont la majorité sont à leur première EDS étaient moins impliqués dans l'animation de la formation... ». Sur les douze (12) membres de l'équipe technique, six (6), soit 50%, sont à leur troisième (3^{ème}) ou quatrième (4^{ème}) voire cinquième (5^{ème}) EDSN. Il faut rappeler que la première EDSN a été organisée en 1992. Le directeur technique était un démographe qui n'avait jamais participé à aucune EDSN. Il en était ainsi pour toute l'équipe. En 2006, le directeur technique de l'EDSN était un statisticien démographe qui n'avait jamais participé à une EDSN, comme d'ailleurs la majorité de l'équipe technique. En 2017, la directrice technique était une ingénieure statisticienne économiste,

ayant participé à des grandes opérations d'enquêtes comme l'ENISED 2015. Son conseiller technique était le statisticien démographe, directeur technique des EDSN 2006 et 2012. Les autres membres de l'équipe technique étaient majoritairement des statisticiens, démographes ou informaticiens ayant, pour la plupart, une expérience des EDS et d'autres grandes opérations de collecte de données statistiques.

Il a été également relevé que « *Après 2 semaines de formation, de nouveaux agents étaient acceptés pour suivre la formation.* » Cette affirmation ne s'appuie sur aucune épreuve matérielle (exploitation des listes de présence, par exemple) et est totalement fausse. Le rapport d'audit doit porter sur des faits réels et non sur des rumeurs destinées à discréditer l'INS.

Le processus de recrutement et de formation des agents (avec l'équipe technique, ICF, consultant UNICEF) s'est déroulé de la manière suivante :

- Appel aux agents ayant une expérience avérée dans les EDSN (certains d'eux depuis 1992) ;
- Recours aux meilleurs agents cartographes dont certains ont été chefs d'équipe en fonction de leurs résultats à l'issue de la formation ;
- Recrutement des autres agents à la suite d'un avis de recrutement pour suivre la formation ;
- Sélection définitive des agents, en collaboration étroite avec l'équipe ICF International, en tenant compte de leurs résultats en CAPI, en Biomarqueur et en Anthropométrie ;
- D'autres critères ont été retenus pour la sélection des agents enquêteurs, notamment : assiduité, ponctualité, comportement lors de la formation ;
- Pour des questions de spécificité, au niveau des deux régions (Agadez et Diffa), les agents enquêteurs ont été recrutés localement, par une équipe composée des membres de l'équipe technique, de la direction régionale de l'INS et de l'inspection régionale de travail.
- Concernant les questions de langue, la composition des équipes a été faite sur la base de la fiche remplie par chaque participant, déclinant au moins deux (2) langues nationales couramment parlées et sur la base de la principale langue nationale parlée dans la région d'affection.

Page 30 : 4.4.2.1 Sur la composition des équipes

Le rôle des chefs d'équipe ne se limitait pas à ce qui est mentionné dans le rapport. Ils faisaient régulièrement le contrôle sur l'exhaustivité et la qualité

des données collectées par les agents enquêteurs et réalisaient aussi des interviews ménages et individuelles.

Par ailleurs, chaque équipe se réunissait à la fin de la journée, pour échanger sur les difficultés et contraintes rencontrées. Un groupe WhatsApp avait été créé afin de partager les bonnes pratiques, informer toutes les équipes d'éventuelles erreurs commises par les autres équipes, avec les recommandations et consignes données par l'équipe technique et la Direction Générale.

Page 31 : 4.4.2.2 Sur la période et la durée de collecte

« La période de collecte est prévue du 1^{er} juillet au 31 décembre, soit 5 mois de collecte... ». Ce commentaire n'est pas correct, car la période de collecte devrait être comprise entre juillet et novembre ; cela ne signifie pas que la durée de l'enquête devrait être de cinq (5) mois. Lorsque l'INS avait réalisé les enquêtes EDS 1992, 2006 et 2012 avec des questionnaires sur le papier, la collecte avait duré au maximum 3,5 mois. A cet effet, le Country manager de l'EDSN V 2017 avait relevé que l'utilisation des tablettes pouvait permettre de réduire la collecte d'un (1) mois. C'est pour cela que l'INS avait programmé la collecte pour une durée de trois (3) mois. Le niveau d'avancement des équipes dans la collecte des données avait incité l'INS à réduire la collecte des données en 2 mois et 10 jours.

On peut rappeler qu'en 1988, il avait été programmé une durée de 17 mois pour la saisie des données du deuxième (2^{ème}) RGP/H du Niger. Compte tenu de la performance des agents, la durée réelle avait été de 12 mois, malgré le fait que ce soit pour la première fois que la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN) utilisait les micro-ordinateurs pour la saisie. Les collègues du Census Bureau avaient, à l'époque, félicité la DSCN pour ces performances.

Par ailleurs, les auditeurs n'ont pas suffisamment pris en compte la documentation qui leur a été fournie, notamment les échanges mails entre INS et ICF International. A titre illustratif, le mail du 3 novembre 2017 de 14 h 20 (transmis à ICF International) annonçant la prévision de la fin de la collecte prévue au 31 décembre 2017. Aucun message d'ICF n'a remis en cause cette prévision ; celui transmis par ICF International le 15 décembre 2017, félicitait les équipes ayant terminé la collecte et encourageait les autres.

Page 32 : 4.4.2.3. Sur la supervision

Un guide de supervision a été élaboré et remis aux équipes des superviseurs. Ce guide indiquait les différentes tâches des superviseurs :

- Vérifications du respect des procédures administratives par les équipes de collecte des données sur le terrain ;
- Vérifications du respect des procédures d'identification et de repérage des grappes par les équipes de collecte des données sur le terrain ;
- Vérifications des procédures des contacts des ménages ;
- Vérifications des procédures pour la collecte des données et des interviews ;
- Vérifications de la situation de gestion des équipes ;
- Vérifications du travail technique ;
- Vérifications de la situation des matériels et équipements divers, et du carburant.

Il faut relever que les superviseurs avaient respecté ces indications. Seulement certaines erreurs ne pouvaient se détecter, sans le feedback d'ICF International sur les rapports de qualité, sur lesquels le Country Manager n'avait pas dispensé une formation à l'équipe technique.

Page 33 : 4.4.2.4 Sur le suivi de la qualité des données

Il faut relever que tout au long du processus, les équipes de collecte des données sur le terrain et les superviseurs ont été confrontées à un sérieux problème de connexion internet qui a entravé quelque peu l'édition des rapports qualité. Les superviseurs devaient souvent récupérer les grappes et aller dans une autre localité, où la connexion était bonne, afin de les envoyer sur le serveur. Il faut noter qu'une fréquence hebdomadaire pour la production des rapports qualité avait été retenue par l'INS, en fonction des envois effectués par les équipes de collecte. Une réaction prompte de la part d'ICF international, dès la réception des différents rapports, aurait permis de corriger à temps les erreurs pour les grappes où cela aurait été constaté, et de les éviter pour les grappes restantes.

Il a également été indiqué que les « *deux dernières éditions ne servaient plus à rien sauf à constater les dégâts...* ». L'INS rappelle qu'après l'examen de ces dernières éditions et des commentaires d'ICF International, il a proposé (mail du DG/INS du 15 mars 2018) à ICF International les deux scénarios suivants :

- le renvoi, sans délai, des équipes sur le terrain pour reprendre la collecte des données dans les grappes dont la qualité des données collectées serait jugée insuffisante.
- la suppression des données des deux (2) équipes de Diffa dont les grappes sont concernées par cette question, si cela n'aurait pas d'impact significatif sur la représentativité des résultats.

ICF International a fait le choix de la deuxième (2^{ème}) proposition de l'INS, après avis de leur expert en sondage.

A la page 34, il a été indiqué que « *La directrice technique de l'enquête ayant mené tout le processus de l'enquête (planification des activités, révision des questionnaires et des manuels etc.) est partie en congé du 29 juillet au 2 novembre. Ainsi, elle a été absente durant toutes les phases de l'enquête pilote (formation et travaux de terrain), lors de la grande formation et le début de la collecte...* ». Il y a lieu de souligner que la directrice technique de l'EDSN V 2017 était partie en congé de maternité. Si ce n'était pas un cas d'extrême nécessité, elle ne se serait jamais absentée lors de cette période et la Direction Générale de l'INS ne lui aurait jamais accordé des congés à une phase aussi critique de l'opération. Quelle que soit la structure, les dispositions ont toujours été prises pour assurer la continuité des services en cas d'absence d'un agent (cela est valable quel que soit le pays et l'organisme).

Toute situation doit être examinée selon le contexte du pays. « *Il s'est révélé d'après, les tableaux de suivi, notamment celui du 25 décembre 2017, qu'à 6 jours de la fin de la collecte, les données de 248 grappes (soit près de la moitié du total de l'échantillon) n'étaient pas encore remontées au niveau central par défaut de connexion, malgré l'existence d'une supervision rapprochée...* ». La supervision, aussi rapprochée soit-elle, ne pouvait faire des miracles, par rapport à l'inexistence de la connexion internet. Mais autant que faire se peut, les superviseurs se déplaçaient dans d'autres zones, à la recherche de connexion internet, et avaient assisté les équipes, souvent à 3 h du matin, dans leurs tentatives d'envoi des grappes.

Au Niger, deux (2) langues nationales, sur dix (10), sont principalement parlées par une majorité des populations, il s'agit du Haoussa et du Zarma. Des enquêteurs et enquêtrices ont été recrutés dans les régions de Diffa et d'Agadez pour tenir compte de la spécificité de ces régions et réduire le recours aux traducteurs dans ces deux régions. Malheureusement, il y a eu des démissions dans ces zones. De plus, les équipes étaient réparties selon la principale langue parlée dans les régions. Le commentaire indiquant que « *La constitution des équipes n'a pas tenu compte des langues locales lors des recrutements afin de minimiser le recours aux traducteurs...* » est donc incorrect. Il faut relever qu'au Niger, dans certaines localités, il y a des langues nationales que beaucoup d'enquêteurs ne parlent pas. De plus, la langue d'interview n'est pas forcément la langue maternelle mais celle dans laquelle l'enquêté(e) peut plus se sentir à l'aise, du point de vue expression et compréhension des messages : par exemple un enquêté peut être interviewé en Zarma alors que sa langue maternelle est une autre langue du Niger. Le

recours aux traducteurs était donc une nécessité et cela se fait dans beaucoup de pays. Comment les pays, où il y a 70, voire 200 langues locales, organisent-ils les enquêtes ?

Le tableau 4 de la page 36 montre une évolution cohérente du nombre moyen de naissances vivantes par répondante, en fonction de sa langue maternelle et de la langue d'interview. De 2012 à 2017, le nombre moyen de naissances vivantes a diminué, à mesure que la période d'exposition se réduit. Ce qui montre que la langue d'interviews n'affecte pas, de manière significative, la qualité des données recueillies.

Il ressort, globalement, que le rapport n'a pas fait une analyse en tenant compte du contexte du Niger (valable dans tous les pays) avec une population majoritairement analphabète (80%), pour ce qui concerne les langues d'interviews individuelles.

Page 37 : 4.4.2.4.1. Sur l'examen des tableaux de qualité

«*L'incapacité des superviseurs à remplir efficacement leurs missions d'encadrement et de recadrage des équipes du fait de la fragilisation de leur autorité (face aux agents) ou de la non-maîtrise des procédures requises pour assurer un bon suivi...* ». Jamais l'INS n'a eu des superviseurs qui ne sachent s'imposer devant les enquêteurs. Les membres de l'équipe technique sont des ISE, des statisticiens, des démographes et des informaticiens et qui ont les capacités et les compétences nécessaires pour assurer un bon suivi de la collecte des données.

Le graphique 4.3 (**page 39**) n'est pas pertinent pour apprécier la complétude des dates de naissance. En effet, les premiers tableaux de qualité portaient essentiellement sur les données de Niamey, où les déclarations des naissances étaient quasi systématiques. Au fur et à mesure que la collecte des données se poursuivait, le poids du milieu rural, où les déclarations des naissances sont moins fréquentes, diluait la bonne performance observée à Niamey. Par conséquent, le commentaire du graphique 4.3 et 4.4 n'a aucun fondement.

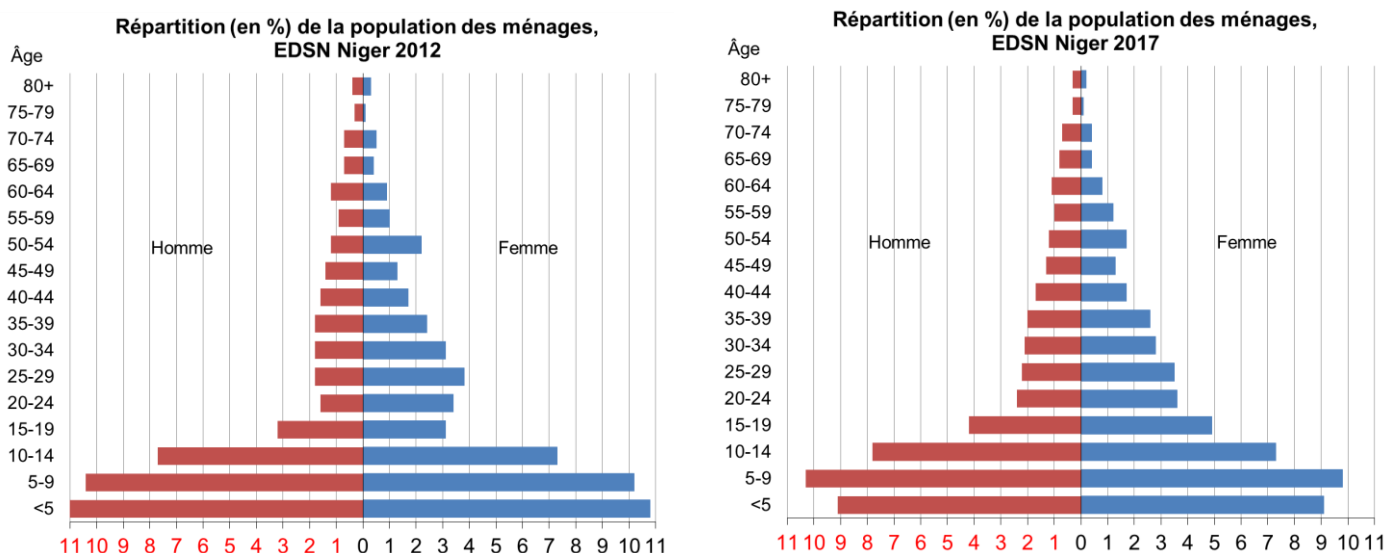
De plus, les graphiques 4.5 et 4.6 font ressortir une attraction vers l'âge de 15 ans, et non une «*manipulation*» des données. Il faut relever que l'augmentation de l'effectif de la population âgée de 15 ans accroît la charge de travail, au lieu de la réduire. Les enquêteurs n'avaient donc aucun intérêt à augmenter, sciemment, l'effectif de cette tranche d'âge. De plus, aucun enquêteur ne connaissait le critère, $\text{eff15ans}/\text{eff14 ans}$ supérieur à 0,80, et ne pouvait, à son niveau, l'estimer.

Page 40 : 4.4.2.4.2. Sur l'examen de la structure par âge et par sexe de la population

Au Niger, à l'instar des pays en développement, la connaissance exacte de l'âge est insuffisante, à cause du faible niveau d'instruction et de la faible déclaration des faits d'état civil. L'attraction vers les âges terminés par zéro et cinq est courante et ne signifie en rien une manipulation des données.

Les consultants ont comparé la structure **lissée** de la population du RGPH 2012 à la structure de la population de l'EDSN V 2017. Pour ne pas avoir de biais dans la conclusion, il aurait fallu comparer la structure de l'EDSN V avec celle de la base brute du RGPH 2012.

Dans le rapport préliminaire, élaboré par ICF International, il a été souligné que la structure de la population de l'EDSN 2017 est plus régulière que celle de l'EDSN 2012. Ceci est un indicateur d'une meilleure représentativité de l'échantillon de l'EDSN V 2017, par rapport aux autres EDSN.



Page 42 : 4.4.2.3. Sur la durée d'administration des questionnaires

L'affirmation selon laquelle la diminution de la durée des interviews ne dépend « pas seulement de la maîtrise de la manipulation de l'outil informatique (tablette de travail) mais aussi des vellétés de raccourcir l'interview, certaines questions étant tout simplement escamotées ... » doit s'appuyer sur une analyse de la proportion des cas concernés, grappe par grappe, enquêteur par enquêteur, selon les caractéristiques (nombre d'enfants, utilisation de la contraception, nombre de frères et sœurs...).

Page 43 : 4.5. Sur le respect de l'intégrité de l'échantillon lors de la collecte des données

Page 43 : 4.5.1 Sur l'échantillon des ménages

Les commentaires liés aux tableaux 5, 6 et 7 sont incorrects, car sur les 1296 ménages dont il est question, 1224 ont été retrouvés et enquêtés, soit 94,44% des ménages dont il est question ; les 72 autres n'ont pas été visités, pour des raisons d'insécurité. Ces ménages ont été juste exclus, avec l'accord d'ICF International, de l'analyse, compte tenu de la faible qualité des données collectées dans ces ménages et le choix de jumeler les régions de Diffa et Zinder, pour certains indicateurs (fécondité et mortalité).

Conclusion

L'audit technique de l'EDSN V 2017, commandité par les PTFs, a utilisé une approche méthodologique qualitative, qui a souffert d'un manque d'objectivité. Les quelques éléments techniques qui sont contenus dans le rapport de cet audit (graphiques et tableaux), ne remettent pas en cause, de manière irréfutable, la qualité et la fiabilité de la totalité des données collectées au cours de cette enquête. Afin de disposer, dans les meilleurs délais, d'indicateurs pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, plans et stratégies de développement, l'INS propose, conformément aux attentes du Gouvernement du Niger, que cet audit technique soit approfondi par une analyse des bases de données de l'EDSN V 2017 grappe par grappe, en vue :

1. de mieux connaître l'ampleur des éventuelles erreurs commises et de les corriger, dans la mesure du possible, à travers des techniques statistiques appropriées ;
2. de retenir les données dont la qualité répond aux normes et standards internationaux en la matière (durée d'administration du questionnaire, etc.) ;
3. de calculer et de publier les indicateurs, à partir des données retenues, et en fonction de leurs précisions (intervalles de confiance et coefficients de variation...).